RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DU RÉSEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNALE (RAI)

Le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) est agréé Centre Social et Familial par la CAF depuis 2021. Il est adhérent à la Fédération des MJC et à la Fédération des Centres Sociaux.

Le présent règlement s'applique à tous les usagers du Centre Social, personne privée (adhérent ou non-adhérent), représentant d'une personne morale (association ou institution), ou salariés.

Le fonctionnement du Centre Social

Les horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Les horaires et jours d'ouverture sont susceptibles de modifications pour tout motif d'intérêt général ou de nécessité de fonctionnement du service.

POURQUOI ADHÉRER ?

Il existe deux types d'adhésion :

1. **Une adhésion « simple »** qui vous permet de vous inscrire à nos offres de loisirs et de recevoir en priorité toutes les informations relatives à notre actualité.

2. **Une adhésion « membre actif »** qui vous offre en plus la possibilité de vous engager dans la vie de l'association. Vous disposez d'un droit de vote lors de notre Assemblée Générale et/ou vous pouvez, si vous le souhaitez, participer bénévolement à nos actions pour être utile et agir aux côtés des autres.

TARIFS DE L'ADHÉSION

- Forfaitaire Famille : **12€**
- Adulte seul (à partir de 18 ans) : **10€**
- Jeune seul de 10 à 17 ans : **8€**

La fiche d'adhésion[1] est à fournir une fois par an et elle est valable pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre.

L'adhésion peut être réalisée à tout moment dans l'année.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'adhérent.

[1]Ces documents sont disponibles sur notre site internet : www.rai-ccrm.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Pour s'inscrire aux activités de l'association, les démarches suivantes sont à effectuer :

- Remplir une Fiche d'inscription aux activités[1] OU s'inscrire via le portail famille INOE.

- /!\ Pour les activités jeunesse : remplir l'état sanitaire sur INOE (vaccins, allergie, recommandations, etc…). D'autres documents pourront vous être demandés en fonction de la nature de l'activité choisie (autorisation de sortie du territoire, test de natation antipanique, etc…).

Ces documents sont à transmettre **sans paiement préalable :**

- Par mail à l'adresse contact@rai-ccrm.fr
- Par courrier postal :
 - Dans la boîte aux lettres du RAI, 25 rue des Artisans, 67920 SUNDHOUSE
 - Dans la boîte aux lettres du RAI à la Bouilloire, Impasse de l'Ecole, 67390 MARCKOLSHEIM

/!\ L'inscription ne devient définitive que lorsque le dossier EST ENTIEREMENT COMPLET.

Un contrôle des dossiers sera effectué le mercredi précédent chaque période de vacances.
En cas de document manquant ou d'informations non renseignées sur votre espace famille, toutes vos réservations d'activité (liste principale et liste d'attente) seront annulées.

En cas de force majeure, le RAI se réserve le droit de modifier voire d'annuler la programmation initialement prévue. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la tenue des activités et permettre à chacun d'y participer.

Si votre famille est inscrite sur liste d'attente pour une activité, la Chargée d'Accueil, vous contactera dès qu'une place se libère.

TARIFS DES ACTIVITÉS

Le RAI applique des tarifs dégressifs sur ses activités en fonction des revenus du foyer, en appliquant le barème ci-dessous **:**

Quotient Familial	Supérieur à 1250€ (Q1)	Entre 901€ à 1250€ (Q2)	Entre 600€ et 900€ (Q3)	Inférieur à 600€ (Q4)
Barème appliqué	Tarif Plein	70%	50%	30%
Exemple : laser Max	20€	14€	10€	6€

Pour bénéficier du tarif dégressif, les familles doivent justifier de leur(s) revenu(s) par :

- un justificatif de moins de 3 mois émanant de la CAF ou d'un autre organisme de prestations familiales ou sociales.
- le dernier avis d'imposition (revenu fiscal + nombre de part) qui nous permettra de calculer le QF.

Les tarifs indiqués sur nos programmes correspondent à une fourchette allant du prix du plus bas au prix plus élevé.

Ces tarifs sont majorés de 20% pour les personnes résidant en dehors de la CCRM.

*Pour rappel, la CCRM regroupe 18 communes :

Artolsheim, Bindernheim, Bœsenbiesen, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schœnau, Schwobsheim, Sundhouse, Wittisheim.

FACTURATION

Une facture sera envoyée après la période d'activité par mail ou par courrier selon votre choix.
Le règlement est attendu dans **un délai de 15 jours.**

En cas d'absence non signalée ou d'annulation intervenant moins de 5 jours avant le jour de l'activité, celle-ci sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical.
Cette mesure permet de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des activités proposées par le RAI.

BENEVOLAT

Le RAI accueille des actions bénévoles menées par ses usagers dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Ces bénévoles sont considérés comme des collaborateurs occasionnels et sont soumis à la même réglementation que les autres membres, devant se conformer au règlement intérieur du RAI.

DROIT A L'IMAGE

Les participants à nos activités sont susceptibles d'apparaître sur des photos ou supports de communication du RAI (site internet, plaquettes, newsletter, réseaux sociaux, etc..).
Tout usager ne souhaitant pas que son image soit utilisée est invité à en informer les professionnels du Centre Social par mail à contact@rai-ccrm.fr

RESPONSABILITÉS/ACCUEILS DE MINEURS

- Lorsque les activités se déroulent en présence des parents ou des responsables légaux, les mineurs restent sous leur entière responsabilité.
- La responsabilité de l'association est engagée dès lors qu'un mineur lui est confié. L'animateur assure alors sa surveillance pendant toute la durée de l'activité.
- L'enfant peut être **autorisé à rentrer seul** après une activité, sous réserve qu'un SMS de confirmation soit envoyé par le responsable légal à l'animateur de l'activité.
- Il est possible de rédiger une autorisation illimitée pour toute l'année civile en envoyant un mail à contact@rai-ccrm.fr .
- En cas d'incident ou d'accident, le parent ou responsable légal sera prévenu immédiatement.
- Il est important de mettre à jour régulièrement les informations de votre espace famille INOE (numéro de téléphone, adresse, état de santé, mail…) afin que vos données soient toujours correctes et à jour.
- Le RAI ne peut pas être tenu responsable des vols et des dégradations d'objets personnels.

RESPECT DU MATERIEL

- Le matériel du Centre Social doit être utilisé dans le respect de la sécurité des personnes et des biens.
- Chaque usager est responsable du matériel mis à sa disposition et utilisé lors de l'activité.
- Le temps de mise en place et de rangement est inclus dans le temps de l'activité et les usagers peuvent être sollicités pour y participer.
- Aucune dégradation volontaire du matériel n'est tolérée. Les personnes responsables des dégradations sont tenues financièrement responsables.
- Le matériel du Centre ne peut en aucun cas être prêté à titre privé, sauf dans le cadre d'un dispositif spécifique mis en place à cet effet (exemple : prêts des sacs à jeux).

DISCIPLINE

L'équipe du RAI est chargée de veiller au respect et à l'application du présent règlement.
Un usager peut **être exclu des activités** dans les cas suivants :

- Agressivité et bagarre, ou violence verbale, etc…
- Non-port ou mauvais usage de la ceinture de sécurité lors des déplacements avec les véhicules de la structure.
- Propos discriminants.
- Apologie religieuse, ethnique, terrorisme, ou toute idéologie violente etc…
- Non-respect intentionnel des consignes de sécurité

Le comportement de chacun doit être calme et soucieux du bien-être et de la sécurité de chacun.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement RGPD (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des données personnelles :

- Les informations sont recueillies par le RAI pour gérer votre inscription et l'accueil des personnes concernées.
- La base légale du traitement est votre consentement.
- Les données collectées seront communiquées au RAI et conservées pendant 5 années.

Vous disposez des droits suivants :

- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
- Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement, vous opposer au traitement de vos données ou exercer votre droit à la portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un courriel à **contact@rai-ccrm.fr**. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

réseau animation intercommunal du Ried de Marckolsheim

VOS CONTACTS :

Accueil :

- Mélanie : 03 88 85 89 25 ou 07 45 13 66 30 / contact@rai-ccrm.fr

Coordinateur Jeunesse :

- Damien : 06 87 99 38 12 / damien.obry@rai-ccrm.fr

Équipe d'animation Jeunesse :

- Pauline : 06 87 99 60 41 / pauline.ehrhardt@rai-ccrm.fr
- Chloé : 06 20 91 56 07 / animateur@rai-ccrm.fr
- Claire : 06 87 99 53 73 / claire.reydel@rai-ccrm.fr

Coordinatrice Adultes/Séniors

- Anne-Sophie : 07 81 44 71 27 / anne-sophie.faugier@rai-ccrm.fr

Référente Familles :

- Caroline : 07 67 36 95 37 / caroline.dubois@rai-ccrm.fr

Directrice :

- Céline 06 20 91 55 57 / celine.weiss@rai-ccrm.fr